

Province de Québec

Municipalité de Saint-Etienne-de-Beauharnois

Avis public

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 8 octobre 2019, à 19h30 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 489 chemin St-Louis, à Saint-Étienne-de-Beauharnois, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

DM-2019-04 304, chemin St-Louis

Lot : 5647780 du Cadastre du Québec

Zonage : Zone HC-4

Monsieur Patrick Legault a déposé le 20 août 2019 une demande de dérogation mineure visant à autoriser le remplacement du lot numéro 5647780 par deux lots d'une superficie de 1547 et de 1542,6 mètres carrés. Les lots vacants ainsi créés permettraient la construction de deux nouveaux bâtiments principaux.

Le Règlement de lotissement numéro 2002-128, à l'article 43.2, fixe à 1875 m² la superficie minimale d'un lot partiellement desservi et situé à moins de 100 m d'un cours d'eau.

La demande aura donc pour effet d'autoriser la création de deux lots ayant une superficie inférieure de 328 m² et de 332,4 m² respectivement à la norme minimale en vigueur.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Etienne-de-Beauharnois ce 19^e jour du mois de septembre 2019.

Ginette Prud'homme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Etienne-de-Beauharnois

Certificat de publication

Avis public

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME #2019-04**

Je soussignée Ginette Prud'homme, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aujourd'hui **le 19 septembre 2019 entre 12 heures pm et 17 heures pm** à chacun des deux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 septembre 2019.

Ginette Prud'homme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière